

*Traduction*<sup>1</sup>

## **Accord de libre-échange du 27 janvier 2007 entre les États de l'AELE et la République arabe d'Égypte<sup>2</sup>**

### **Décision n° 1/2012 du Comité mixte AELE-Égypte portant modification du Protocole A produits agricoles transformés<sup>3</sup>**

Adoptée le 3 mai 2012

Entrée en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> août 2012

---

<sup>1</sup> Traduction du texte original anglais.

<sup>2</sup> **RS 0.632.313.211**

<sup>3</sup> Cette décision n'est publiée ni dans le RO, ni dans le RS. Elle peut être obtenue en anglais auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusions publications, 3003 Berne, et elle est disponibles sur le site Internet du Secrétariat de l'AELE: [www.efta.int/free-trade/free-trade-agreements/egypt.aspx](http://www.efta.int/free-trade/free-trade-agreements/egypt.aspx)

